



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 067	PLAN BLEU COVID-19 – LEVÉE DES MESURES DE PRÉCAUTION AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES CÉILLETS » - A2 ET RAPPEL DES CONSIGNES AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU	12.10.2022

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans les notes d'information n°2022-062 et 2022-063 des 29/09 et 04/10/2022, plusieurs habitants de l'unité de vie « Les Cèilllets » - 2^{ème} étage du Bâtiment A ont été touchés par la COVID-19.

Des mesures de précaution avaient alors été mises en œuvre au sein de l'unité de vie « Les Cèilllets ».

Pour information, tous les habitants testés positifs à la COVID-19, n'ont présenté que des formes modérées de la maladie et ont fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Aujourd'hui, mercredi 12 octobre 2022, à l'échéance d'une période de 7 jours du dernier cas détecté au sein de cette unité de vie, j'ai la satisfaction de vous informer que **tous les habitants révélés positifs ont vu leur isolement levé après validation par un médecin.**

Aussi, au regard de ces résultats, j'ai le plaisir de vous annoncer que pour soutenir et favoriser les liens familiaux et sociaux au sein de l'unité de vie « Les Cèilllets », j'ai décidé, à compter de ce jour, de lever les restrictions jusqu'ici en vigueur pour ce qui concerne la vie sociale des habitants et les visites des familles et des proches.

Ce mercredi 12 octobre 2022 et à cette heure, 14h00, je vous informe qu'aucun habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19 au sein de la Résidence DEBROU.

Ainsi, à partir de ce jour, j'ai la très grande satisfaction de vous annoncer que pour toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU :

- 1- Les visites des familles et des proches sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.
Les visites en logement sont permises sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical qui doit être conservé durant tout le temps de la visite. Chaque proche ou membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 2- Les visites pourront également se dérouler dans les espaces extérieurs et jardins de la Résidence DEBROU, lieux où les masques pourront être retirés.

- 3- Les espaces de vie collectifs (espace Animation et vie sociale, salles de restauration, salons famille, patios des Unités de vie Protégées...) sont laissés à la disposition des habitants et leurs familles sous réserve du **strict respect des mesures barrières par tous.**
- 4- Les sorties des habitants sont possibles sous réserve d'en informer au préalable les personnels de soins.
- 5- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus par unité de vie.
- 6- **Les activités transversales entre plusieurs unités de vie (PASA, ateliers d'activités physiques de prévention des chutes...), les activités de bien-être et de loisirs ainsi que les animations pourront reprendre de façon collective.**
- 7- Les repas invités avec les familles et proches restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- 8- Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 9- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement et le respect des distances de précaution entre chaque personne.
- 10- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des habitants, des familles et du personnel.
- 11- Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont été rappelées aux personnels :
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydroalcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel et vital pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Bonne nuit !

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Monsieur MISPOULET Thierry, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 2